

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR:
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste:
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 19 MAI

BULLETIN

La discussion qui a eu lieu, samedi, à la Chambre, est pleine d'enseignements. Les chefs de la libre-pensée, de la révolution morale, les hommes qui se posent avec tant d'arrogance en régulateurs des droits de la conscience, qui tracent à l'occasion, d'un ton si suffisant, les limites à l'autorité religieuse, ont donné au pays un spectacle instructif.

On a vu M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, parlant comme ministre, au nom du gouvernement, après s'en être concerté avec le président du conseil, M. Brisson, cette autre illustration de la libre-pensée qui veut remplacer la charité par la solidarité, on a vu M. Allain-Targé, disons-nous, soutenir qu'il fallait excepter de toute grâce et maintenir en prison dix-huit ou vingt révolutionnaires, libres-penseurs, dont le crime aux yeux du gouvernement est, paraît-il, irrémissible.

Pourquoi cette exception? Pourquoi cette sévérité? Nous avons publié le procès des anarchistes que l'on déclare ne vouloir gracier sous aucun prétexte. Ce qui résulte des débats, c'est qu'on n'a pu établir qu'ils aient réellement commis contre les personnes ou contre les propriétés des attentats méritant une peine aussi dure. En fait, ils ne sont coupables que de délits de doctrines: ils ont eu l'audace d'invoquer des principes, de réclamer l'application de théories formulées, avant eux ou avec eux, par les hommes qui les ont fait condamner.

On comprend qu'une mise en demeure aussi intempestive d'avoir à se conformer à la logique, ait paru aux opportunistes un crime inexpiable. Aussi les a-t-on poursuivis, jugés, condamnés et jetés dans les prisons où l'on est bien décidé à les laisser pourrir.

Mais au nom de quel principe les a-t-on condamnés? De quel droit les garde-t-on en prison?

Nous regrettons vivement que personne de la Droite n'ait posé cette question à M. Allain-Targé.

Est-ce au nom de la Libre-Pensée?

Mais la Libre-Pensée, par cela même qu'elle est la Libre-Pensée, ne peut condamner qui que ce soit. Toutes les opinions, toutes les théories, toutes les doctrines ont des droits égaux devant la Libre-Pensée. En condamnant des gens pour des délits d'opinion ou de doctrine, elle se nierait elle-même. Gauthier, le prince Kropotkine, Louise Michel n'ont pas commis d'autres crimes. A quel titre prétend-on fixer une limite à leur liberté de penser, à l'indépendance de leurs consciences?

MM. Allain-Targé, Brisson, Spuller, etc., seraient bien embarrassés de le dire.

Il est bien clair que ces prétendus hommes d'État ne sont, suivant le mot fameux de Proudhon, que des « blagueurs, » ou, si l'on aime mieux, des farceurs. Ils invoquent la Libre-Pensée en théorie et, en pratique, nous les voyons crocheter les portes de leurs adversaires ou jeter en prison ceux qui ne pensent pas comme eux.

La liberté, ils la réservent pour eux seuls. M. Allain-Targé aurait pu, s'il y avait songé, faire aux partisans de l'amistie une réponse analogue à celle qu'un compagnon d'armes de M. Spuller, « soldat fidèle de la Commune », faisait à M^r Darbois qu'il conduisait à la mort: « F...-nous la paix, la liberté n'est pas la nôtre. »

Le résultat de cette discussion c'est que la République est incompatible avec la liberté dans quelque mesure que ce soit et que la Libre-Pensée est un mensonge.

La leçon, nous l'espérons bien, ne sera perdue pour personne. J. BOURGEOIS.

Les pourparlers entre l'Angleterre et la Russie subissent un temps d'arrêt.

Il y avait une base de négociations, presque un accord.

Des délégués des deux puissances avaient fixé la délimitation d'une frontière.

Cette ligne allait de Zulficar à Koja-Saleh, laissant Zulficar aux Afghans, et donnant aux Russes Pendjeh et Koja-Saleh.

Le gouvernement russe n'a pas approuvé les travaux de son représentant. On dit cependant que le refus du gouvernement russe ne porte point sur la ligne frontière en général, mais sur un certain nombre de points de cette ligne consistant principalement en pâturages.

A première vue, on s'étonnera peut-être de cet acte de résistance de la Russie. Quelle est la raison de ce brusque revirement?

Alors que l'on croyait tout terminé, que l'on espérait sinon la paix, du moins une trêve assez longue pour être un acheminement vers la paix, voilà que les négociations rompues réveillent toutes les craintes endormies, aiguissent toutes les inquiétudes émoussées.

La Russie s'entête et l'Angleterre résiste; le choc paraît inévitable.

Dans cette affaire il doit y avoir des dessous que nous ne connaissons pas et que nous ne connaissons qu'après les événements.

Pourquoi l'Empereur d'Allemagne a-t-il décliné le rôle de médiateur?

Et M. de Bismark, en retenant son souverain, a-t-il agi seulement en homme prudent ou bien poussé par des calculs secrets?

L'Angleterre et la Russie étant aux prises, n'est-il pas à craindre qu'il n'y ait un complot en Europe pour égorger la France.

L'Autriche ne peut-elle être entraînée par l'Allemagne et l'Italie et suivre par derrière pour achever les blessés.

Cette éventualité, à laquelle l'imprévoyant et présomptueux Ferry ne songeait point, M. Brisson aurait tort de la mépriser.

Le général Camponen s'occupe-t-il d'être prêt pour la défense?

Caveant consules!

Chronique générale.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS.

La presse de toute nuance, à droite comme à gauche, s'occupe beaucoup de prochaines élections, et particulièrement de l'organisation des comités conservateurs.

Oui, les conservateurs, comme c'est leur droit et leur devoir, s'organisent en vue des élections, législatives ou autres, auxquelles les citoyens sont conviés par le jeu normal des institutions qui nous régissent. Nous ajouterons même que les prochaines luttes du suffrage universel ne prendront plus, heureusement, les conservateurs au dépourvu. Ils ont fait le dénombrement de leurs forces, et ils s'appliquent à en tirer, par la discipline et l'union, les meilleurs résultats. C'est qu'il convient, en effet, d'attacher une importance capitale aux élections qui vont se faire. Elles ouvrent aux appréciations du suffrage universel, en dehors de la forme même du gouvernement, un champ des plus vastes.

L'œuvre d'une majorité qui, durant quatre années, a couvert de son approbation les mesures les plus funestes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; les incohérences et les faiblesses de cinq ministères qui se sont succédé aux affaires, pour en compliquer la marche, pour en fausser la direction, tel est le bilan de l'Assemblée dont les pouvoirs expireront au mois d'octobre. Au milieu des misères politiques et du chaos qu'elle laisse derrière elle, le programme des conservateurs se trouve tout tracé; le pays lui-même, maître de ses destinées, se chargera de l'exécuter.

ENLÈVEMENT DES CRUCIFIX DES COURS ET TRIBUNAUX.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'avant la clôture de la session actuelle il sera présenté aux Chambres un projet de loi tendant à la suppression du serment judiciaire et à l'enlèvement des crucifix des cours et tribunaux.

PIGLIALO SU, SIGNOR MOUSSU! FIGLIALO SU!

L'intérieur de la boutique eut réjoui l'œil du grand Galien.

À droite, en entrant, les teintures; teintures d'opium, d'aloès, de rhubarbe composée, de safran, etc.

Un peu plus loin, les produits chimiques. De quel vif éclat brillaient les iodures, la salicine, la quinine, le quinium, le calomel et le sulfate de fer!

Puis venaient les plantes, qui n'étaient pas alors méprisées comme aujourd'hui: la scolopandre et le cresson, la zedoaire et le saffran, l'anis et les racines d'aristoloche, la tabaïsie, l'aunée, la gentiane, la guimauve, les pavots et les fleurs de mauve, de violette, de tussiling et de pieds de chat!

Ce n'était point, en ce temps-là, l'acide phénique qu'on employait comme désinfectant universel, mais l'antique vinaigre des quatre voleurs, qui écartait les maladies contagieuses et guérissait tous les maux, présents ou à venir.

Les emplâtres étaient faites au pouce, nous disons au pouce, avec la magdalen tout préparé d'avance. Veillez-vous la face, jeunes pharmaciens des temps modernes; vous n'êtes plus que des enfants! On fabriquait ainsi, en y mettant le temps, l'emplâtre du pauvre homme, l'humble vésicatoire sur commande du docteur, l'emplâtre vigo, l'em-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

I

LA PHARMACIE JACOBS

La nuit venait. Sept heures sonnaient à l'horloge de Notre-Dame des Ardilliers. Les mariniers attachaient leurs bateaux aux boucles du quai et chantaient la chanson du retour. Les commerçants éclairaient leurs boutiques, les ouvriers quittaient l'atelier, les femmes se hâtaient de revenir au logis pour préparer le dîner de leur mari et de leurs enfants; Saumur rentrait dans le silence du soir, et les clairons de l'École militaire faisaient entendre plus distinctement leurs notes aiguës et vibrantes.

— Allons, mon vieux Julien, dit le pharmacien Jacobs à son unique employé, tu peux te retirer.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

Il se fait tard et la journée a été rude.

Julien ne répondit pas. Ce vieux garçon, attaché depuis vingt ans à la boutique de M. Jacobs, était fort taciturne. Il se leva lentement, colla encore quelques étiquettes sur deux ou trois flacons, passa dans l'arrière-boutique, qui servait de salle à manger et de vestiaire, échangea sa veste de travail contre un paletot râpé et sa calotte de drap contre un gigantesque et ridicule chapeau à haute forme, prit sa grosse canne, bourra silencieusement sa pipe, alluma avec un des charbons de la cheminée, s'inclina avec respect devant son patron, et doucement, tranquillement, d'un pas égal, se perdit dans l'ombre de la nuit.

— Quel singulier type que ce père Julien, murmura M. Jacobs en souriant.

La pharmacie Jacobs, située sur la place du Marché-Noir, était alors célèbre à Saumur et dans les environs (1). Tous les médecins de la ville et des bourgs voisins à dix lieues à la ronde lui envoyaient leurs clients. On vantait la prudence de M. Jacobs, son habileté, sa longue pratique, son exactitude, l'ordre qui régnait dans sa boutique et ses écritures et jusqu'à son esprit d'écono-

(1) Le *Drame du Marché-Noir* repose sur une donnée historique et judiciaire; mais l'auteur a dû modifier les circonstances de temps et de lieu, et les noms des personnages. (Il n'y a donc aucun rapprochement à faire entre la pharmacie Jacobs qui n'existe plus et les pharmacies actuelles de Saumur.)

mie. Il ne s'absentait jamais. Quand il ne servait pas les clients, il faisait ses comptes et réglait sa caisse. Grâce aux soins méticuleux du fidèle Julien, la pharmacie était remarquable par sa propreté.

La devanture attirait tous les regards des passants. Deux grands bocaux, au ventre rebondi, éclairés par de fortes lampes, reluisaient à droite et à gauche dans les vitrines. L'un était plein d'eau rose fabriquée avec la cochenille; l'autre était rempli d'eau bleue dite céleste, à cause de ses admirables reflets. Entre eux étaient placés plusieurs autres vases, également majestueux, contenant, l'un les belles grappes du vert-de-gris; l'autre des cristaux jaunes du prussiate de potasse; le troisième, le chromate rouge; le quatrième enfin, les cristaux bleus du sulfate de cuivre. Des bocaux plus petits, devant lesquels s'extasiaient les enfants du voisinage, renfermaient toute une collection de reptiles, lézards, salamandres, crapauds, couleuvres et vipères, conservés dans l'esprit de vin, et sur cet étalage mirifique trônaient les deux héros de la science pharmaceutique: Hippocrate et Galien, en terre cuite!

C'était encore la vieille pharmacie faisant transition entre la boutique du vieil apothicaire et la pharmacie moderne. L'enseigne parlante traditionnelle était pieusement enfermée dans une consigne, à côté de l'eau céleste; à quoi bon la nommer? chacun la connaît!

Ce projet, conçu et rédigé par M. Brisson, doit être soumis très-prochainement au conseil des ministres.

LES DÉFICITS.

Ce qui suit a été copié dans une brochure qui s'intitule: Les Déficits, 1852-1868, par H. Allain-Targé :

« La direction des affaires départementales et communales doit être confiée à des conseils généraux, à des conseils municipaux sortis d'une élection fréquente. Quelle moisson d'économies nous allons aussitôt récolter à travers les budgets !

» Quand la tutelle est finie, on ne paie plus de frais de tutelle.

» Si les préfets ne sont plus que de simples représentants du gouvernement près des départements, chargés des communications indispensables entre ceux-ci et le pouvoir central, à quoi bon leur créer ces grandes situations pécuniaires, — leur rôle de distributeurs de grâces, de maîtres suprêmes, leur monarchie disparaissant? Pourquoi les élever tellement au-dessus des autres serviteurs du public?

» Dix mille francs de traitement, cela me semble raisonnable et les mettrait à l'aise. Soit, en réduisant les frais de bureaux, les secrétariats, désormais inutiles, cinq millions à retrancher.

» A côté des préfets siègent des tribunaux administratifs bien peu occupés : en transportant leurs attributions aux tribunaux civils, on n'imposerait pas à ceux-ci un lourd fardeau, et l'on rentrerait dans le droit commun.

» Puis, les affaires de la commune demeurant sous l'administration exclusive des intéressés, qui en sont — il s'agit de leurs mairies, de leurs halles et marchés — tout aussi bien instruits qu'un monsieur venu de Paris ou d'ailleurs, quelle serait la raison d'être des sous-préfets? Ils n'auraient plus de fonctions que celles d'agents électoraux. — Quatre millions à retrancher.»

En ce temps-là, M. Allain-Targé était dans l'opposition. Aujourd'hui il ne parlerait plus de la même manière.

LE TONNEAU DES DANAIDES.

D'un très-curieux travail publié par le Soleil, d'après les chiffres officiels du budget de 1884, il résulte que les recettes réelles ont été de 62 millions au-dessous des prévisions budgétaires. Quant aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1884, elles avaient été fixées à trois milliards vingt-cinq millions. Mais par suite des crédits supplémentaires votés au cours de l'exercice, elles ont été portées à trois milliards cent quatre-vingt-onze millions.

En résumé, les mécomptes du produit des impôts en 1884 ont réduit les recettes de 62 millions et les ont ramenées au chiffre de deux milliards neuf cent soixante-quatre millions. D'un autre côté, les crédits supplémentaires ont accru les dépenses de cent trente-neuf millions et les ont portées

au chiffre de trois milliards cent soixante-quatre millions.

Donc 2,964 millions de recettes et 3,164 millions de dépenses, voilà comment se balance le budget du dernier exercice, de l'exercice 1884.

Le déficit de l'exercice 1884 ressort par conséquent tout juste à deux cent millions de francs.

Mais il n'y a pas que le budget ordinaire, il y a encore et surtout le budget extraordinaire alimenté par l'emprunt. Ce budget avait été fixé, pour 1884, à 257 millions de francs. Par suite des crédits supplémentaires ouverts au cours de l'exercice, il s'est élevé au chiffre de 293 millions.

Autrement dit, les dépenses de l'Etat en 1884 ont dépassé de près d'un demi milliard les ressources fournies par l'impôt.

Telle est la situation d'après les documents officiels soumis au Parlement par M. Tirard.

Dernièrement, le directeur du Soleil disait qu'en dix ans de règne le régime républicain avait complètement désorganisé les finances du pays. Les chiffres officiels ne lui donnent malheureusement que trop raison.

LA MALADIE DE VICTOR HUGO.

On ne s'entretenait hier, dans les couloirs de la Chambre, que de la maladie de Victor Hugo.

M. Rivet, qui l'a vu jeudi soir, raconte que, depuis une huitaine de jours, Victor Hugo était souffrant; il toussait beaucoup et avait la respiration difficile.

On parle de lever la séance de la Chambre en signe de deuil si la nouvelle de la mort était annoncée officiellement.

Aucun changement appréciable ne s'était produit hier matin dans la santé de Victor Hugo.

Le malade a somméillé dans l'après-midi de une heure à deux heures.

Les inquiétudes, dans son entourage, sont toujours très-grandes.

Les docteurs Germain Sée et Emile Alix ont signé le bulletin suivant :

« La nuit a été relativement calme, la respiration s'embarrasse de temps à autre, la congestion pulmonaire ne s'est pas aggravée. »

Hier soir, M. Victor Hugo était à toute extrémité, on attendait d'un moment à l'autre une issue fatale.

REVUE FINANCIÈRE.

La hausse, vigoureusement menée depuis le commencement du mois, a provoqué des réalisations de bénéfices et par suite un tassement des cours. Une fois la liquidation de quinzaine terminée, le mouvement s'accroît.

Les Rentes françaises ont donné lieu à de très-nombreux achats au comptant. Le titre flottant n'existe pour ainsi dire pas : le 3 0/0 est à 80, l'amortissable à 81.30, le 4 1/2 0/0 à 108.90.

Le Crédit Foncier est à 1,340. Les obligations à lots de cet établissement jouissent d'une grande et légitime faveur. En dehors de l'intérêt fixe qu'elles produisent et qui ne diffère pas sensiblement de celui des valeurs d'égalité sécurité, elles associent le porteur, tous les deux mois, à un tirage qui attri-

que un grand nombre de lots aux numéros sortis. Le gros lot est de 100,000 fr. Les obligations non favorisées d'un lot sont remboursables à 500 fr. Ainsi donc une foncière nouvelle 1885 libérée de 40 fr. et qui coûte actuellement 42 fr. (au cours de 437 fr.) vient à sortir au tirage du 5 juillet, remboursable au pair : le porteur reçoit 500 fr. moins les 395 fr. restant à verser et l'impôt sur le revenu. Il a donc un bénéfice net de plus de 60 fr. Mais il y a aussi des lots de 1,000, 5,000 et 10,000 fr.

La Société Générale est à 455. Les comptes de dépôts avec chèques rendent de très-grands services. On ne doit pas garder chez soi des capitaux improductifs. Il y a un très-sérieux avantage à faire tous ses paiements au moyen de chèques : on a eu la trace, sans avoir besoin de tenir des comptes.

L'obligation Est-Algérien gagne chaque semaine du terrain. A 344 fr. elle doit monter encore de 20 francs au moins pour être à un prix en rapport avec son revenu garanti.

Le Rio-Tinto a les honneurs du marché. La hausse des cuivres provoque naturellement la hausse des actions. Nous avons toujours dit que la Compagnie du Rio-Tinto pouvait braver impunément la dépréciation du métal.

La Banque d'Escompte regagne peu à peu le terrain perdu dans la dernière crise. Les comptes rendus de Foncières pour l'exercice 1884 ont établi que les créations de cette Société ont une marche prospère et que son portefeuille a une valeur intrinsèque indiscutable. Il est impossible que le marché financier ne tienne pas compte de ces éléments de hausse et ne rende pas aux actions de la Banque d'Escompte de Paris les cours qu'elles ont perdus dans un moment d'affolement.

La Rente Italienne est en nouveau progrès. Les déclarations si fermes et si nettes du ministre des affaires étrangères ont prouvé que l'Italie veut se consacrer entièrement à ses travaux intérieurs et à l'exécution de la loi sur les conventions pour les chemins de fer. Nous sommes dès lors certains de voir la rente italienne reprendre sa marche, interrompue un moment, vers le pair, et répondre par ses cours à la valeur réelle du crédit de l'Italie.

Les Méridionaux Italiens présentent une excellente occasion d'arbitrage. On connaît la solidité des actions à raison de la garantie qui résulte des subventions de l'Etat. Ces actions donnent un revenu pour 1884 de 32 fr. 50 à 33 fr. net d'impôts. L'arbitrage des Méridionaux Italiens contre les actions des grandes Compagnies françaises de chemins de fer est donc tout indiqué. Ainsi trois actions du Lyon coûtent 3,750 fr., et rapportent ensemble 160 fr. 05. Cinq actions des Méridionaux coûtent, au cours de 690 fr., 3,450 fr., et rapportent 175 fr. Moins de déboursés, plus de revenus et une chance de plus-value prochaine. Tel est le résultat de la vente du Lyon contre les actions des Méridionaux.

L'émission des 100,000 obligations de la Compagnie des Chemins de fer des Asturies, Galice et Léon sera un grand succès. Pour 310 fr. on a un titre rapportant 15 fr. nets d'impôt, remboursable à 500 fr. et garanti par la puissante Compagnie du Nord de l'Espagne. Le réseau des Asturies, en pleine exploitation, est de 741 kilomètres. Les recettes ont progressé, l'année dernière, de 25 0/0. Tous les grands établissements de crédit favorisent de leur concours cette émission qui est une bonne occasion pour le placement des capitaux d'épargne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Courtin condamné à mort.

Hier lundi a été jugé à Angers, devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire, l'assassin Courtin.

Le 12 janvier dernier, avant de sortir de Fontevault, où il avait fait deux ans de prison pour vol, Courtin parlait à ses camara-

des de l'argent que possédait sa grand'tante, demeurant à Douces, et de l'endroit où elle le cachait.

« C'est une vieille qui a 79 ans, disait-il. Si elle résiste, je la refroidirai. »

On se rappelle que c'est le 21 février, à 7 heures du matin, que le crime a été commis.

La pauvre femme était dans sa cave, lorsque Courtin lui porta trente coups de serpe et la piétina du talon de sa botte.

Le misérable fait preuve à l'audience d'un cynisme révoltant et paraît narguer tout le monde.

Le verdict rendu par le jury est affirmatif sur toutes les questions.

A 6 heures, la Cour condamne Courtin à la peine de mort.

L'assassin ne bronche pas. Il continue à garder une physionomie gouailleuse et assurée.

Les pompiers à Angers.

Ce n'est pas un 2° prix, mais un 1° prix dans la 2° division que les pompiers de Saumur ont obtenu à Angers, lequel prix consiste en une médaille de vermeil.

Voici du reste la liste officielle des récompenses :

Prix d'honneur (médaille d'or, valeur 300 francs, offerte par le ministre de l'intérieur).

Première division..... Nantes.
Deuxième division..... Blois.
Troisième division..... Châteaurenault.

Prix de personnel (TENUE).

Première division..... Tours.
Deuxième division : 1° prix, Saumur ; 2° prix, Ballan et Saint-Symphorien.
Troisième division : 1° prix, Andard ; 2° prix, Bréhémont et la Chaussée-Saint-Victor.

Matériel.

Première division..... Saint-Nazaire.
Deuxième division : 1° prix, Niort ; 2° prix, Bressuire et Ballan.
Troisième division : 1° prix, Lariche ; 2° prix, la Chapelle-sur-Loire.

Nombre.

Première division..... Segré.
Deuxième division..... Saint-Symphorien.
Troisième division..... Bréhémont.

Manœuvres.

Première division : 1° prix, Saint-Nazaire ; 2° prix, Tours ; 3° prix, Segré.
Deuxième division : 1° prix, Amboise ; 2° prix, Ballan et Cholet.

Stratégie (OFFICIERS).

Première division..... Tours.
Deuxième division : 1° prix, Saint-Symphorien ; 2° prix, Cholet et Niort.
Troisième division : 1° prix, la Chapelle-sur-Loire ; 2° prix, Savigné.

Pour le prix de manœuvres, la 3° division a été divisée en 3 sections :

1° section : 1° prix, Savigné et Verron ; 2° prix, Vouvray.

plâtre rouge, l'emplâtre de ciguë ou bien de céroën. C'était l'époque où fleurissait le sirop de mauve et celui de limaçonn, et les onguents de la mère Thècle, citrin, canet, etc., voisins des cérales, au premier rang desquels brillait, dans des pots de formes bizarres et peints en couleurs éclatantes, le fameux sirop de Galien.

Que-temps que celui où l'on admirait encore, dans le laboratoire, au fond de la cour, l'alambic, les bassins à sirops, les cornues, les fourneaux à reverbères, les creusets, les allonges, les tubes et les verres à expériences, les tamis suspendus au plafond, les mortiers à piler les graines de lin et de moutarde, et même la pierre à chocolat et les moules pour les pâtes ou les pastilles !

Aujourd'hui, que la pharmacie n'est plus qu'un savant commerce qui détaille les produits pharmaceutiques expédiés de la capitale, on ne fabrique plus, le Code est fermé, les statues d'Hippocrate et de Galien sont au grenier gisant au milieu des enseignes parlantes, et les laboratoires, hélas ! les laboratoires où travaillaient du matin au soir, hiver comme été, les praticiens d'autrefois, sont devenus presque tous de petits salons bourgeois.

Lorsque M. Jacobs eut jeté le coup d'œil du maître sur les bocaux, les vitrines et la caisse, il passa à son tour dans l'arrière-boutique, alluma une bougie, ouvrit péniblement un coffre-fort situé dans un angle obscur, et compta à loisir ses billets

de banque et ses titres au porteur.

Car M. Jacobs était riche. Depuis vingt ans, à force de vendre, selon le temps, la mode ou les progrès de la science médicale, des sangsues, des médecines, des emplâtres, des onguents ou des ferrogineux, il avait amassé une véritable fortune. On savait qu'il ne spéculait pas. Le bonhomme entassait ses écus, ses louis, ses billets et ses titres péte-mêle dans son coffre, et quand on le blâmait de cette imprudence, il hochait doucement la tête : « Il n'y a plus de voleurs ni de bandits, disait-il. C'est de l'histoire ancienne. » Son plaisir était d'ouvrir le coffre-fort le soir, après la journée faite, et de contempler son petit trésor qui chaque mois s'augmentait de quelques centaines de francs.

L'imagination populaire avait brodé sur ce thème, et bâti un roman. On disait que M. Jacobs avait pour un million d'or, d'argent et de billets dans son arrière-boutique ! Les plus sages opinait pour cent mille francs. Mais nul ne savait la vérité. M. Jacobs était comme son employé : il parlait peu de toutes choses, et jamais de ses affaires.

Au fond, le pharmacien de la place du Marché-Noir était peu aimé. Il était arrivé à Saumur vers 18***, âgé déjà d'une quarantaine d'années. Depuis lors, vingt ans s'étaient écoulés sans qu'un seul ami se fût sérieusement attaché à lui. On reconnaissait ses qualités professionnelles, mais on le craignait un peu. Le mystère dont il entourait son

passé et sa vie quotidienne lui aliénaient les sympathies publiques. Sa femme était morte une année après son arrivée à Saumur, lui laissant une petite fille âgée de dix-huit mois, et nul ne savait ni d'où ils étaient venus, ni quelle ville ils avaient habité pendant leur jeunesse, ni l'endroit où les deux époux s'étaient mariés, ni celui où était née cette petite fille, unique fruit de leur union. Quand quelque téméraire osait interroger M. Jacobs sur un de ces points, le vieux pharmacien faisait briller ses yeux gris : « Vous êtes bien curieux ! » disait-il. Et il retombait dans son silence.

On avait jéré, tout d'abord ; puis la petite ville avait accepté cette situation et nul ne parlait plus du passé de M. Jacobs.

Tout à coup le vieux pharmacien regarda sa montre, vit que l'heure avançait, ferma brusquement son coffre-fort avec un dernier regard de tendresse pour les rouleaux d'or, et frappa trois coups de ses deux mains en criant :

— Française ! Française ! à table !

Deux minutes après, la porte du fond s'ouvrit sans bruit, et une jeune fille parut, fraîche et blanche comme un rayon de lune sur les landes.

Françoise Jacobs avait alors vingt ans. Elle n'était pas très-belle, au dire des jeunes gens de Saumur, qui remarquaient qu'elle n'avait pas l'éclatante physionomie des jeunes filles de la vallée de la Loire, mais elle offrait un type extrêmement

distingué, avec son front pur ; ses yeux bleu-vert, sa bouche fine et délicate, ses mains effilées et sa taille souple et longue. On eût dit qu'elle était née d'une autre race et sous d'autres climats, tant son aspect charmant faisait contraste avec celui d'un pharmacien, courtaud, rougeaud, lourd et ramassé sur lui-même.

Par une autre porte qui donnait sur le jardin et la cour intérieure, entra au même instant une vieille femme tenant entre ses bras une jeune fille d'assiettes. C'était la femme de ménage qui venait servir le dîner. M. Jacobs n'avait jamais voulu avoir de domestiques attirés et logés. C'était plutôt lui une vraie manie. « Les domestiques », disait-il, nous volent plus qu'ils ne nous servent. Et pour ce prétexte, il avait gagé à la journée une pauvre lente fille qui tous les matins arrivait à six heures et se retirait à huit heures du soir, après avoir achevé son service et tout rangé dans les placards.

— Ma vieille Rose, s'écria le pharmacien, venez chercher-nous : nous sommes en retard. Vous venez nous faire coucher à minuit !

— Oh ! monsieur, à minuit ! vous n'y pensez pas, reparti vivement la bonne fille. Il n'est guère que sept heures et demie. Vous aurez bien le temps d'achever tranquillement et Mademoiselle de faire sa lecture au coin du feu.

Cette observation calma M. Jacobs. La ris, dit le pharmacien du Marché-Noir, était réglée comme

5^e section : 1^{er} prix, Nazelles ; 2^e prix, Nantes.
3^e section : 1^{er} prix, Lignières ; 2^e prix, la Chapelle-sur-Loire.

LA REVUE DES POMPIERS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :
« Les compagnies de sapeurs-pompiers qui sont venues dimanche concourir à Angers étaient fort nombreuses. Echelonées depuis le haut du boulevard du Roi-René, elles s'étendaient jusqu'au boulevard du Château.

« Pendant deux heures, le commandant Dubois, des pompiers de Paris, a inspecté minutieusement les hommes et les pompes. Derrière lui venait, flanqué de ses adjoints, M. Maillé qui, au défilé devant la mairie, se contentait de saluer les seuls drapeaux qui s'inclinaient en sa présence.

« A deux heures, le défilé a eu lieu par le boulevard de Saumur et la rue du Mail. Arrivés sur la place des Arts, les compagnies ont lutté d'adresse jusqu'après sept heures du soir.

« Dans toute l'après-midi une foule compacte n'a cessé de circuler en ville et de se concentrer sur les boulevards pour la revue, sur la place des Arts et aux différentes expositions du Concours agricole.

« De temps à autre, une averse venait jeter un peu de désarroi dans la multitude, puis le soleil reparaisait.

« A dix heures du soir, un feu d'artifice a terminé la fête. »

L'Union de l'Ouest publie de son côté les lignes suivantes :

« Le grand attrait a été le concours de pompes à incendie. Les trente-neuf compagnies inscrites au programme étaient représentées. Chaque détachement avait été choisi sur le volet, et l'ensemble formait une réunion remarquable, forte environ de 800 hommes, tous en costume d'incendie, qui devrait être le seul uniforme pour des pompiers. La compagnie d'Angers faisait exception. La moitié de l'effectif formait un peloton en grande tenue, fusil au bras ; l'autre, en tenue de sauvetage, a pris part aux manœuvres.

« A 4 heures et demie, heure militaire, les quarante compagnies, y compris celle d'Angers, étaient sur le terrain, boulevard du Roi-René. Un peloton de cuirassiers à cheval, précédant les autorités et le jury, a fait place nette sur la chaussée, maintenant la foule sur la contre-allée en face des pompiers en ligne.

« La revue a commencé, revue de détail ; elle a duré une grande heure et demie sans laisser la patience du public qui attendait. Enfin, le cortège s'est mis en marche et la colonne a défilé au milieu des rangs pressés de la foule avide de voir, ou plutôt d'admirer. Les cuirassiers ouvraient la marche, puis venaient la compagnie d'Angers avec la musique ; les quatre compagnies formant la 1^{re} division, Nantes, Saint-Nazaire, Segré, Tours ; les tambours et les clairons groupés de toutes les autres compagnies, qui suivaient en bal ordre. La colonne a défilé dans la cour de la

Mairie, devant le maire et le conseil municipal ; elle est arrivée sur la place des Arts à près de 2 heures et demie, et les manœuvres ont commencé aussitôt. La musique de l'École des Arts-et-Métiers a prêté son concours pendant toute la durée des exercices, qui n'ont pris fin qu'à six heures du soir. »

Dimanche soir a eu lieu un punch dans lequel M. Dubois, président du jury, a félicité la compagnie des sapeurs-pompiers d'Angers. M. Rousseau, grand manufacturier, a offert une médaille d'or à cette compagnie.

CONCOURS MUSICAL.

Il est question d'organiser à Saumur, pour le mois de septembre prochain, un grand concours de musiques avec festival.

Depuis bien des années déjà nous demandions pourquoi semblable fête n'était pas donnée à Saumur aussi bien que dans d'autres villes souvent de moindre importance.

Si le projet réussit — et nous l'espérons — la ville de Saumur n'aura pas moins été devancée, non-seulement par les chefs-lieux de départements, mais encore par beaucoup de chefs-lieux d'arrondissements et aussi de simples cantons.

Nous reviendrons sur ce sujet.

La batterie d'artillerie venant de Poitiers, dont l'arrivée à l'École de cavalerie était annoncée pour vendredi dernier, ne sera à Saumur que demain mercredi.

Par décision ministérielle du 43 mai 1885, M. Huguet, nommé lieutenant en 1^{er}, a été classé à la 1^{re} batterie du 28^e d'artillerie, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur en qualité d'officier instructeur.

Dans la liste des lauréats du Concours hippique d'Angers, nous remarquons, dans la 3^e section, poulinières de 4 ans et au-dessus :
Simonne, à M. Stears, J.-B., de Saumur, 450 fr. et une médaille de bronze.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 16 mai. — Sur la demande d'amnistie présentée par M. Clovis Hugues, rejetée par 263 voix contre 421.

Ont voté pour : M. Bury ;
Ont voté contre : MM. Benoist, Maillé (Alexis) ;
N'ont pas voté : MM. de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves. — M^r Freppel.

Les villes d'Angers et de Nantes ont eu une belle représentation de *Mademoiselle de la Seiglière*, avec Coquelin et M^{me} Céline Montaland.

Nous apprenons que M. Coquelin a été à l'intention de donner le même spectacle à Tours vers la fin du mois.

On ne dit pas que les éminents artistes de la Comédie-Française doivent venir à Saumur.

Ernest Nathan donnera un concert à Angers vers les derniers jours du mois courant.

Le célèbre violoncelliste, qui possède des amis et une foule d'admirateurs dans le Saumurois, ne voudra pas s'éloigner sans se faire entendre chez nous, où il a déjà reçu tant d'applaudissements.

LE NOUVEAU COLONEL DU 42^e DE CUIRASSIERS.

M. de Benoist, lieutenant-colonel du 49^e régiment de dragons, est nommé colonel du 42^e régiment de cuirassiers, en remplacement de M. de Boulogny, promu général de brigade.

M. Durand de Villers, capitaine instructeur à l'École spéciale militaire, est affecté au 42^e régiment de cuirassiers, pour y occuper l'emploi de major.

M. de la Celle, major du 42^e régiment de cuirassiers, est passé au 2^e régiment de chasseurs, pour y occuper un emploi de chef d'escadron.

M. Doullé, sous-lieutenant au 42^e régiment de cuirassiers, est passé porte-étendard au corps dont il fait partie.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents Sirops à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 4 fr. 25 le 1/2 litre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 17 mai 1885.

Versements de 104 déposants (9 nouveaux), 30,526 fr.
Remboursements, 21,730 fr. 53 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Alionnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

— C'est une question bien naturelle, reprit la jeune fille.

— Tu es trop curieuse, mon enfant, et tu parles trop. Retiens bien cet avis.

Mais le pharmacien avait compté sans la bonne fille de ménage qui venait d'apporter le dessert, une assiette de noix et une assiette de figues sèches :

— Tiens, fit celle-ci, la belle affaire ! Pourquoi ne voulez-vous pas dire à cette enfant que sa mère était brune ?

Le pharmacien, irrité, interrompit violemment Rose :

— Silence ! s'écria-t-il. Je vous prie de vous taire, Rose. Ne suis-je donc plus le maître ici ? Occupez-vous de votre service et laissez-nous tranquilles.

Le silence se fit de nouveau dans l'arrière-boutique, mais Françoise n'était point fille à abandonner son idée. Sous son apparence délicate elle cachait une rare fermeté. Tirant doucement de son corsage un petit paquet, elle le remit à M. Jacobs en lui disant :

— Alors, mon père, ce portrait n'est pas celui de ma mère ?

L'œil du pharmacien lança un éclair. Il saisit le paquet, le défit, froissa quelques papiers, et aperçut tout à coup une délicieuse miniature représentant le buste d'une jeune femme d'environ vingt-cinq

ans, blonde, les yeux bleus, le teint frais, les lèvres fines, ressemblant à ces figures angéliques que Raphaël peignait autour de la sainte famille. Au revers était une couronne posée sur une fleur de lys. Le petit médaillon était passé par une boucle en or dans un large ruban de soie qu'on pouvait mettre au cou d'un enfant.

— Dieu, le beau portrait ! s'écria Rose en joignant les deux mains avec admiration.

Suivant une comparaison chère aux romanciers qui écrivaient au temps de Balzac, la foudre tombant aux pieds du pharmacien ne l'eût pas plus épouvanté que ne le fit la vue de cette miniature. Il se leva subitement, les yeux fixés avec égarement sur le portrait de la jeune femme, puis il ferma le poing avec rage comme s'il eût voulu étouffer un serpent, et tout à coup, perdant la tête, il se tourna vers sa fille et jeta à terre le médaillon avec une telle violence qu'il se brisa en plusieurs morceaux et que les papiers qui l'entouraient se dispersèrent de tous côtés.

Françoise et Rose, effrayées, se cachèrent au coin de la cheminée pendant que M. Jacobs, piétinant sur les débris, retrouvait enfin la parole :

— Tiens, s'écria-t-il, le voilà ton médaillon, le voilà ! Où as-tu trouvé ce portrait ? Dis-le moi, dis-le vite, je le veux, je te l'ordonne !

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES

Sous la direction de F. ACHARD, du théâtre du Gymnase.
C. LACLAINDIÈRE, administrateur.

MARDI 19 mai 1885,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

De l'immense succès actuel du théâtre du Vaudeville

AVEC LE CONCOURS DE

M. LACLAINDIÈRE, de la Galté, — M^{lle} GUETTY, de l'Odéon, — M. DACHEUX, des Nouveautés, — M. REIGERS, du Gymnase, — M^{lle} RAYMONDE, du Palais-Royal, — M. MARCHANT, des Variétés, — M^{lle} CHABAUD, du Palais-Royal, — M. LIESSE, du Vaudeville, — M^{me} R. BRUYÈRE, des Variétés, — M. LAFERTÉ, de l'Odéon.

CLARA SOLEIL

Comédie en 3 actes, de MM. Edmond Gondinet et Pierre Sivrac,

Auteurs de TÊTE DE LINOTTE.

DISTRIBUTION :

Roland de Prémillac.....	MM. Laclaindière.
Duplantain.....	Dacheux.
Oscar de Méridol.....	Reigers.
Saint-Lubin.....	Marchant.
Célestin.....	Liesse.
Evelyne.....	M ^{me} Raymonde.
Clara Soleil.....	Guetty.
Léonie.....	Chaubaud.
M ^{me} Ragoneau.....	R. Bruyère.
Léonidas.....	M. Laferté.

LA CRAVATE BLANCHE

Comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet,

Jouée par MM. Reigers, Liesse et M^{lle} Chaubaud.

ORDRE : 1. *La Cravate blanche* ; 2. à 9 heures, *Clara Soleil*.

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

Grand Théâtre d'Angers.

Mercredi 20 mai.

CLARA SOLEIL, comédie en 3 actes, de MM. Edmond Gondinet et Pierre Sivrac.

La Cravate blanche, comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

400,000 Obligations de 500 fr. 3 0/0

des Chemins de Fer des

ASTURIES, GALICE ET LÉON

(2^e hypothèque). Le service des intérêts et de l'amortissement est garanti

Par la Compagnie des Chemins de Fer du

NORD DE L'ESPAGNE

Intérêt annuel : 15 francs nets d'impôts

Payables les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre.

Remboursement à 500 francs en 80 ans 1/2, par tirages semestriels, dont le prochain aura lieu en septembre 1886.

Prix d'émission : 310 fr.

(JOUISSANCE 1^{er} AVRIL)

40 francs en souscrivant,

60 francs à la répartition,

100 francs du 1^{er} au 10 juillet,

110 francs du 1^{er} au 10 octobre.

310 francs, soit net 302 fr. 50 c., sous déduction du coupon de 7.50 d'octobre.

(Faculté d'anticipation à 5 0/0). En se libérant à la répartition on ne paie que

307 fr. 50.

Et on obtient immédiatement des titres entièrement libérés. En tenant compte de la portion courue du coupon et de la prime de remboursement, le placement ressort à plus de 5 0/0 NETS d'impôts.

On souscrit, à Paris, jeudi 21 mai, et dès à présent par correspondance : C^{ie} du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire ; Société de Dépôts et Comptes Courants, 2, place de l'Opéra ; Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire ; Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour ; Société Générale, 54, rue de Provence et bureaux de quartier ; Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens et bureaux de quartier, et chez leurs Agents et Correspondants. — La Cote de la Bourse est demandée.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

